ID: 085-248500340-20241009-2024\_388-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

# **DÉCISION**

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 9 OCTOBRE 2024

### N° 2024-388 DEVIS SARL AGENCE MORGANE COMMUNICATION - MISE A JOUR 2024 ET IMPRESSION GUIDE DES PRODUCTEURS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 indiquant que la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-161 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente pour « prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés [...], lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 € » (point 15):

Considérant la nécessité de mettre à jour et d'imprimer les quides des producteurs révisés;

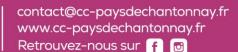
Considérant la proposition financière effectuée par la SARL Agence Morgane Communication;

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

#### DÉCIDE CE QUI SUIT

- Article 1: La Présidente décide donc de valider le devis de la SARL Agence Morgane Communication, pour un montant total de 1 830,00 € H.T., soit 2 196,00€ T.T.C.
- Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.
- Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil communautaire et sera transmise en la forme légale.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/10/2024



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID: 085-248500340-20241009-2024\_388-AR

## À CHANTONNAY, le 9 octobre 2024

Pour copie conforme, La Présidente Isabelle MOINET